



Compte Rendu SNPTES du CT du 8 MARS 2018

Ordre du jour

- Point 1 : Approbation des PV du CT du 14 septembre 2017 (avis)
- Point 2 : Examen du projet de convention d'association de l'UL (ENSMN) à l'Institut Mines-Telecom (avis)
- Point 3 : Examen des statuts modifiés de l'IUT Nancy Charlemagne (fonctionnement du Conseil de département)(avis)
- Point 3 bis : Composition du conseil de l'école doctorale : SIMPPé et SIRENa (avis)
- Point 4 : Modèle de statuts des équipes d'accueil (information)
- Point 5 : Règlement de gestion des chercheurs contractuels (débat)
- Point 6 : Règlement de gestion des enseignants contractuels (débat)
- Point 7 : Statut d'enseignant associé (avis)
- Point 8 : Liste des fonctions ouvrant droit à la Prime de Charge Administrative. Année universitaire 2017/2018 (avis)
- Point 9 : Campagne de publication des emplois des enseignants du second degré.
- Point 10 : Tableau de publication des postes BIATSS-AENES au mouvement intra-académique 2018 (avis)
- Point 11 : Activités accessoires exercées par les personnels BIATSS de l'UL au sein de l'Etablissement : Reporté
- Point 12 : Rémunération des personnels contractuels Biatss (avis)
- Point 13 : Subvention de Fonctionnement aux organisations syndicales représentatives des personnels de l'UL. Année 2018 (avis)
- Point 14 : Ajustements organisationnels au sein de la DRH (service du pilotage RH et service des personnels enseignants et chercheurs) (avis)
- Point 15 : Suivi des propositions et avis du CT du 18 janvier 2018 (information)
- Point 16 : Questions diverses

Secrétaire adjoint de séance : Mme Martine Salm

Informations

Le Président est excusé compte tenu de son audition à l'Assemblée Nationale en sa qualité de Président de la commission Recherche de la CPU.

Loi ORE (Orientation et Réussite des Etudiants qui consacre Parcoursup) promulguée le 08/03/2018 mais toujours en attente des décrets et circulaires d'application. Il n'y aura pas de sélection à l'entrée en Licence et Master à l'UL.

Nomination au 5/03/2018 de M Vincent Malnoury, DGS adjoint, qui vient du Conseil Départemental de la Meuse (CD 55).

Comptes financiers 2017 :

- Résultats positifs à hauteur de 6,7M d'€ (3,7M d'€ en 2016)

SNPTES



- Fonds de roulement : 103M d'€ mais sont incluses les opérations pluriannuelles des PPP (Partenariat Public privé) ce qui fausse quelque peu ce chiffre élevé.
- 76,6M d'€ de Trésorerie (légère baisse de 4 M d'€)
- Masse salariale exécutée à hauteur de 99,62%

La qualité des comptes est améliorée et les commissaires aux comptes n'émettent qu'une seule réserve concernant l'inventaire physique.

Point 1 : Approbation du PV du CT du 14 septembre 2017

VOTE : POUR Unanimité

Point 2 : Examen du projet de convention d'association de l'UL (ENSMN) à l'Institut Mines-Telecom

Présentation par M SESSIECQ de la convention d'association

VOTE : 6 POUR dont vos élus SNPTES et 4 CONTRE

Point 3 : Examen des statuts modifiés de l'IUT Nancy Charlemagne (fonctionnement du Conseil de département)

VOTE : 6 POUR dont vos élus SNPTES et 4 ABSTENTIONS

Point 3 bis : Composition du Conseil de l'Ecole Doctorale

a) Science et Ingénierie des Molécules, des Produits, des Procédés et de l'énergie : SIMPPé

b) Science et Ingénierie des Ressources Naturelles : SIRéNa

Ce vote est lié à la recomposition des Ecoles Doctorales dans le cadre du contrat d'établissement 2018/2022.

VOTE : POUR Unanimité



Point 4 : Modèle de statuts à destination des équipes d'accueil (pour info)

Volonté politique de voir chaque laboratoire de Recherche de l'UL disposer de statuts uniformisés. Ainsi un canevas a été élaboré pour les EA avec certaines marges de manœuvre laissées au choix des laboratoires. Les règles qui s'appliquent, sont celles du code de l'Éducation Nationale.

Pour les UMR la réflexion est en cours avec les EPST.

Point 5 : Règlement de gestion des chercheurs contractuels : Reporté

Point 6 : Règlement de gestion des enseignants contractuels : Reporté

La semaine précédant le CT, le SNPTES avait sollicité les autres OS du CT afin de demander au Président de l'UL le report des points concernant les contractuels Enseignants et Chercheurs et la mise en place d'un groupe de travail.

En effet, les projets de nouveaux règlements de gestion étaient bien plus qu'un simple toilettage : disparition des grilles en référence aux chargés de recherche ou aux PRCE pour les CDI, limitation de contrats à 4 ans, nouvelle définition du chercheur...

Cette intersyndicale a porté ces fruits, puisque l'Administration a accepté de reporter l'avis sur ces points et de créer un GT (date retenue : lundi 26/03)

Point 7 : Statut d'Enseignant associé

Ce point est mis à l'ODJ pour répondre aux besoins des composantes d'enseignement qui souhaitent profiter de l'expertise des professionnels disposant d'un emploi principal, pour enrichir leur formation.

A la différence des PAST et des MAST, ceux-ci ne sont pas tenus d'exercer d'activité de Recherche et leurs obligations annuelles de service sont composées d'heures d'enseignement et de responsabilités pédagogiques en cohérence avec ce qui se pratique à l'UL. Les fiches de poste avec les activités complémentaires seront validées par le CF et CA restreint.

Suite à des échanges et débats initiés par vos élus, le projet présenté a été modifié en séance, imposant une obligation annuelle de service correspondant à 192 HETD dont au moins 50% d'heures d'enseignement. La rémunération est celle d'un MAST INM 309 à mi-temps (1 440 € brut).

Il est proposé en plus une limitation de contrat à 9 ans (3 x 3 ans maximum).



VOTE : POUR Unanimité

Point 8 : Liste des fonctions ouvrant droit à la Prime de Charge Administrative- année universitaire 2017/2018

On note une évolution des minimas des PCA pour les Directeurs de laboratoires et de composantes, ainsi qu'un montant unique de 3 975€ pour les Directeurs d'Ecoles Doctorales. Le nouveau tableau présente aussi une colonne du montant cible de prime envisagé.

VOTE : 6 Pour dont vos élus SNPTES et 4 Contre

Point 9 : Campagne de publication des emplois des enseignants du second degré

Il y a 16 postes publiés sur cette vague 2 (de printemps) pour l'année universitaire 2018/2019

VOTE : 6 POUR dont vos élus SNPTES et 4 ABSTENTIONS

Point 10 : Tableau de publication des postes BIATSS-AENES au mouvement intra-académique 2018

Cette publication fait suite à la campagne d'emplois 2018 présentée aux instances en 11/2017.

Pour rappel sur les 55 emplois vacants de l'AENES, 28 ont été transformés en ITRF, 9 postes en Cat C et 1 en Cat B sont demandés à publication au mouvement intra académique (en 2017, 2 Postes en Cat C ont été pourvus).

Vos élus SNPTES condamnent l'affichage quasi systématique de postes de catégories C et B en Profil à Responsabilités Particulières (PRP) renforçant ainsi les difficultés à recruter des personnels de l'AENES.

Vote : 8 CONTRE dont vos élus SNPTES et 2 ABSTENTIONS

Point 11 : Activités accessoires exercées par les personnels BIATSS de l'UL au sein de l'Etablissement : Reporté



Point 12 : Rémunération des personnels contractuels BIATSS

Ce point concernait les nouvelles grilles de salaire applicables au contractuels BIATSS et le basculement dans ces grilles.

Si le SNPTES n'a rien à dire sur les nouvelles grilles proposées, nous nous sommes vite rendu compte que le basculement posait lui de nombreux problèmes.

L'Administration proposait un reclassement à échelon équivalent sans conservation de l'ancienneté dans l'échelon. **Ces propositions, si elles avaient été appliquées telles qu'elles, auraient amené un traitement inéquitable entre les personnels titulaires et contractuels mais aussi entre nos collègues contractuels eux-mêmes!** En effet, certains collègues auraient vu leur salaire augmenter ou diminuer et dans le même temps leur progression dans les grilles auraient été accélérée pour les uns ou ralenti pour d'autres.

Pour toutes ces raisons vos élus SNPTES sont intervenus avec conviction en séance en présentant tout ce qui n'allait pas sous forme d'un « PowerPoint », car les données chiffrées pouvaient être complexes.

Après de nombreux échanges constructifs et les demandes répétées en séance de lui faire une contre proposition, l'Administration a accepté de reporter ce point et de travailler sur notre proposition de reclassement dans les nouvelles grilles : à indice équivalent ou immédiatement supérieur (en faisant attention aux 4 premiers échelons de cat B) et avec conservation de l'ancienneté acquise dans l'échelon. Cette proposition est un peu plus compliquée à mettre en œuvre que celle présentée par l'administration (même échelon et sans ancienneté) mais permet un traitement plus équitable entre les personnels, les contractuels concernés ne gagnant pas moins que les titulaires.

Il est important pour le SNPTES que ce basculement dans les nouvelles grilles se fasse dans les meilleures conditions possibles d'équité de traitement entre les collègues quel que soit leur statut, leur corps ou leur grade.

Le vote est reporté au prochain CT du 12/04.

Point 13 : Subvention de Fonctionnement aux organisations syndicales représentatives des personnels de l'UL. Année 2018

VOTE : POUR Unanimité



Point 14 : Ajustements organisationnels au sein de la DRH (service du pilotage RH et service des personnels enseignants et chercheurs)

Le DRH nous présente le nouvel organigramme de ces 2 services en lien avec les réflexions sur la GPEEC : https://ent.univ-lorraine.fr/f/u4601s4/p/intranet-manager-portlet-dir-ac.u4601n51/max/fileDownload.resource.u?pP_id=16006&pP_folder=3&pP_intranet=DIR_AC&pP_action=download

VOTE : 7 POUR dont vos élus SNPTES et 3 ABSTENTIONS.

Point 15 : Suivi des propositions et avis du CT du 18 janvier 2018 (information)

Rien à dire sur ce point.

Point 17 : Questions diverses

Pas de questions du SNPTES